

LA FORME ET LA LANGUE

Pour la seconde année consécutive, les Archives Municipales ont décidé de publier certains des textes étudiés dans le cours d'initiation à la paléographie, se limitant à ceux du XVII^e et du début du XVIII^e siècle ayant pour thème l'histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Augustin, installées par la reine Anne d'Autriche dans l'Hôtel Dieu Saint Esprit. Ces textes nous donnent l'occasion d'appréhender plusieurs réalités : l'acte d'écrire, d'abord ; la langue, ensuite ; enfin, l'histoire.

Le présent exposé n'a pour but que d'aborder brièvement la forme des textes et la langue dans laquelle ils ont été écrits.

I - LA GRAPHIE.

A la fin de chacun d'eux sont reproduites quelques formes de lettres caractéristiques. Plusieurs scribes sont à l'origine de ces écrits, et nous pouvons découvrir ainsi plusieurs types d'écriture, choisis par l'auteur en fonction de sa personnalité, ainsi que de l'enseignement qu'il a reçu. N'oublions pas non plus que, ainsi que le dit J. STIENNON, (1)" si l'écriture est un phénomène psychophysiologique, elle peut revêtir également une signification sociale". Nous repérons ainsi dans ce recueil des écritures semblables, ce qui permet parfois un déchiffrement plus aisé, ce dernier étant la première étape obligatoire par laquelle doit passer le paléographe, ou l'amateur-paléographe. Une fois ce repérage effectué, une fois la forme isolée, reconnue, puis replacée dans son contexte, nous pouvons faire d'autres remarques. Le premier texte date de 1661, le dernier de 1727. Presque 70 ans les séparent. C'est dire que le laps de temps est relativement court. Or, nous allons voir apparaître des ressemblances dans la présentation de la parole écrite, mais aussi des divergences, qui sont en fait les signes de l'évolution d'un système qui se renouvelle sous nos yeux.

1 - La ponctuation.

Elle est absente des premiers textes, conformes en cela à l'ancien système, qui perdure depuis l'époque latine, et a traversé le moyen âge.

(1) - *Paléographie du Moyen-Age* par J. Stiennon - 2^{ème} éd. Paris : A. Colin, 1991.

Peut-être faut-il voir dans cette absence des points de repère qui nous sont si utiles actuellement l'une des raisons de la lourdeur du style, l'autre étant le fait que nous avons ici affaire à un écrit administratif ou notarial. Certains ont des paragraphes, mais il peut arriver qu'on ait une page entière sans ponctuation.

Dans les derniers cependant, nous voyons apparaître, parfois, une virgule, mais elle demeure malgré tout en nombre restreint. Ces signes syntaxiques non utilisés obligent le scribe à écrire différemment ; il lui faut être compréhensible, car il ne doit pas perdre de vue l'hypothétique lecteur auquel il s'adresse. Si les signes de ponctuation se fixent assez régulièrement dans l'imprimerie dès le XVI^e siècle, nous constatons qu'il n'en est pas de même dans nos manuscrits.

2 - Majuscules et minuscules ; les formes.

Alors qu'actuellement, la règle de répartition est assez stricte, celle de nos textes est beaucoup plus fluctuante. Liée à la ponctuation aujourd'hui, la majuscule apparaît peu ici. Quelquefois, nous avons l'impression qu'il y en a une. Les noms propres ne la possèdent pratiquement jamais. Certaines lettres minuscules peuvent avoir deux, ou même trois formes dans le même texte, selon qu'elles sont à l'initiale, à l'intérieur, ou à la finale (cf. les formes). Nous rencontrons aussi indifféremment i ou j, u ou v.

3 - Les points sur les i.

D'après GREVISSE,⁽²⁾ l'usage de mettre le point sur le i commence vers la fin du XIV^e siècle. Cependant, il ne deviendra systématique que bien plus tard, et tous nos textes ne le présentent pas. Quelquefois, le scribe le met, ou l'omet. Quelquefois même, il est placé sur le y, et non sur le i.

(2) - *Le bon usage* par M. Grévisse. 11 Ed. revue. Duculot, 1980.

4- Les signes orthographiques : tréma, trait d'union, cédille, apostrophe, accent.

a) le tréma : n'apparaît pas (son usage avait malgré tout été introduit en 1531).

b) le trait d'union : n'apparaît pas.

c) la cédille : même chose. En fait, elle ne se répandra que très lentement. Nous verrons plus loin, que conformément à un usage reçu, le son [s] de l's sourd est rendu, avec c, par c + e.

d) l'apostrophe : n'apparaît pas. Articles et prépositions sont toujours agglutinés comme au moyen âge.

e) l'accent : à, préposition, et où, pronom relatif, ne portent jamais l'accent. Il en est de même dans les premiers textes quant au e. Lorsqu'il est utilisé, il s'agit de l'accent aigu, et marque un son [e] . C'est pourquoi nous pouvons le trouver aussi devant une consonne, sur une finale d'infinitif en -er. Parfois même, des mots terminés par des -e actuellement muets, ou un e marque de féminin, peuvent être surmontés d'un accent. Les autres sont ignorés. Or, grammairiens et imprimeurs avaient commencé à utiliser l'accent dès l'époque de la Renaissance.

Si nous considérons maintenant tous ces signes obligatoires aujourd'hui pour une bonne compréhension du texte écrit, nous nous rendons compte que leur emploi, commencé bien avant la période qui nous intéresse, n'était pas vraiment suivi par nos scribes. S'agit-il dans ce cas d'une faute (qui se renouvelle alors trop), d'une méconnaissance de certaines règles, d'une habitude scriptique propre à la région, ou tout simplement du fait que le manuscrit est en retard par rapport à l'imprimerie, qui finit par imposer ses lois? Néanmoins, il semble que le lien entre la forme, le signe, l'orthographe et la syntaxe est très fort, assez du moins pour que chacun influe, d'une manière ou d'une autre, sur les trois autres.

5 - Les abréviations.

L'un des problèmes posés par la lecture des textes anciens est celui des abréviations. Elles existent depuis l'époque latine, sont très employées au moyen âge, perdurent à l'époque qui nous intéresse.

Certaines sont assez faciles à trouver, d'autres un peu moins. Il existe un système auquel se réfère le scribe, qui choisit alors les mots à abrégé. En général, ce sont les mêmes, mais il peut arriver qu'un mot soit unique dans le corpus. Pourquoi le scribe coupe-t-il certains termes ? D'abord, parce qu'ils sont très usuels ; ensuite, parce que cela lui permet de bien " cadrer " son texte. Tantôt, c'est par commodité, tantôt par habitude. Voici les abréviations les plus courantes rencontrées ici :

<i>nostr</i>	: nostre
<i>sh</i>	: saint (e)
<i>leir</i>	: leur
<i>autr</i>	: autre
<i>Mr</i>	: mestre
<i>audr</i>	: audit
<i>consr</i>	: conseiller
<i>mesrs</i>	: messieurs
<i>sr</i>	: sieur
<i>vingtiem</i>	: vingtième
<i>noir</i>	: notaire
<i>monr</i>	: monastère
<i>particr</i>	: particulier
<i>execuon</i>	: <u>execution</u>
<i>pardevr</i>	: pardevant
<i>prnt</i>	: présent
<i>soussignr</i>	: soussigné
<i>chrtyen</i>	: chrétien
<i>q</i>	: que
<i>fer</i>	: faire (fere)
<i>rectr</i>	: recteur
<i>Inventr</i>	: inventaire

II - L'ORTHOGRAPHE.

Au delà de quelques flottements (ou erreurs), nous avons un système cohérent, identique, qui présente quelques différences d'avec le nôtre.

1 - Les consonnes doubles.

Certains mots ont à cette époque une géminée : relligieuse, hospit(t)allièrre, relligion, chappelle, souhaitté, ensuite, delliberer ; etc. Parmi eux, certains reviennent pratiquement dans tous les textes, d'autres dépendent du scribe. Parfois, le même mot peut être écrit, dans le même texte, avec une ou deux consonnes.

2- ère, - aire ;-s-;-z-

Des mots comme " notaire, secrétaire, affaire, faire ", s'écrivent avec -e- plutôt que -ai-.

Le son [z] est rendu par -s- entre voyelles, mais aussi par -z- : " uzage, seze, choze, etc..." De même dès, dans "dès que" prend -z.

3 - s + consonne.

Le -s devant consonne, remplacé actuellement, dans la plupart des cas, par un accent circonflexe, est omni-présent : " este, cest, hospital, bastir, etc"...

4 - ll-, lh-

Le son [f] peut être représenté par -ll-, ou par -lh- (forme plus locale ?) : "bilhet".

5 - Une orthographe étymologique.

Certains termes conservent une trace étymologique : " ceulx, vouldront, aulcun, avantage, besoing, neantmoins, scavoir, dict, prescript, advis, aultre, etc."

6 - en-, -an-, = a.

Le son [a] peut être représenté aussi bien par -en- que par -an- : "enfant, parant, randre, dépanse, etc..".

7 - i, y.

[Y] ou -y- apparaît assez souvent : " quoy, luy, ny, estably, celluy, quy, etc."

8 - Régionalisme.

Certains mots ont une forme probablement plus "régionale" :

- " cousté, dourtoir, noumé " ;
- " norrice, sollager, porsuivre, sollagement, norriture, bollanger, botique " ;
- " sullement, demuré, demurant, demureront, linsul " ;
- " treuver, truver " .

9 - Le participe passé. Le son [y]

Parfois, une forme pseudo-étymologique persiste : " prinst, prinse, comprins".

" resoleu, receust, heu, feust, peu, veue, vouleu, cogneu, deue, feussent, feurent, deub, reconneu, creues, preveu, aperçu ". Ces formes proviennent de l'ancien français. Mais l'e muet suivi de u cesse progressivement de s'entendre et finira par disparaître. Il est néanmoins encore présent (par rappel, là aussi, pseudo-étymologique).

10 - Le son [s] avec -c-

" perceant, etc." La cédille n'étant pas encore totalement utilisée est remplacée par -e-.

III - SYNTAXE ET MORPHO-SYNTAXE.

Nous avons déjà constaté une certaine lourdeur de la phrase, due bien souvent à l'absence de ponctuation. D'autres causes sont aussi à son origine. La langue est celle du XVII^e siècle (nous ne tiendrons pas compte du dernier texte, seul représentant du XVIII^e siècle) ; il s'agit de plus du texte administratif, et ce style, quelle que soit l'époque, est toujours plus ou moins rébarbatif. Nous n'allons pas, bien évidemment, étudier la syntaxe de chaque texte ; nous allons simplement tenter une approche de quelques petites différences par rapport à la langue du XX^e siècle.

D'abord, remarquons l'abondance de -dit : " ledit, ladite, etc..", revient très fréquemment. Les juristes emploient en fait très souvent cet article défini à valeur déterminative, et lui adjoignent alors le participe passé de dire. D'après GREVISSE : " Le participe passé [dit] se soude avec l'article défini et avec l'adverbe [sus], surtout en terme de procédure ou d'administration, dans des expressions employées pour rappeler qu'il a déjà été question des personnes ou des choses dont il s'agit". Selon LITRE⁽³⁾, c'est pour imiter monsieur, madame, que l'on a utilisé cette forme, que rien ne justifie grammaticalement.

Un autre emploi résiduel est celui du pronom personnel complément d'un groupe auxiliaire-infinitif. Il se place avant le premier verbe. Cette question était débattue au XVII^e siècle, et les grammairiens se demandaient déjà s'il fallait l'intercaler entre les deux formes verbales, ou bien s'il valait mieux le conserver en tête. En fait, elle n'a jamais vraiment été tranchée, même si on privilégie aujourd'hui la première solution.

Certains compléments, directs aujourd'hui, c'est-à-dire non introduits par une préposition, sont encore indirects.

Le démonstratif iceluy..., est très usité. Il s'agit du démonstratif lointain formé de ecce ille. Il existait aussi, dans l'ancienne langue, la forme (i)cist... Normalement, les adjectifs cestui... et (i)celui disparaissent à la fin du XVI^e siècle. Néanmoins, la langue de la jurisprudence conserve longtemps encore icelui...

Le participe présent employé en tant que verbe est invariable aujourd'hui. Dans nos textes, il ne l'est pas toujours. Jusqu'au XVI^e siècle, le participe présent variait en nombre. En 1679, l'Académie décide de ne plus décliner le participe actif. Cependant, certains écrivains vont continuer à le faire.

A ce propos, nous pouvons constater un autre phénomène : -ts > -s. Il y a assimilation du -t et du -s, marque du pluriel, courante dans l'ancienne langue. Elle agit aussi avec cent, qui peut s'écrire cens, y compris dans "six cens soixante quatre", par exemple. En fait, la règle d'accord est moderne (XVIII^e siècle), et cent s'accordait très bien autrefois.

(3)- *Dictionnaire de la langue française d'E. LITRE- Gallimard/Hachette, 1958.*

Les terminaisons de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel présent sont en -oi-, (-oy-). Les deux désinences sont identiques, puisque celles du conditionnel représentent le latin habebam. Les formes en -oi- existent depuis le XIII^e siècle. L'e sourd disparaît dès le XIV^{ème} siècle à la première et à la deuxième personnes du singulier, ainsi qu'à la troisième du pluriel ("pouvoint..."). Ce n'est qu'en 1835 que l'Académie adopte la graphie -ai-.

IV - LE VOCABULAIRE

Le vocabulaire, comme la syntaxe, est celui du XVII^e siècle. Le bref index à la fin du recueil permet de voir que certains mots ont disparu de notre langue. D'autres ont changé de forme. D'autres enfin sont des "régionalismes", c'est-à-dire des termes spécifiques à une région et représentent alors une réalité propre à celle-ci.

Cette dernière partie est peut-être la plus intéressante à étudier, car elle est le reflet d'une langue "témoin" de son temps. Elle permet de mesurer l'influence d'un corpus sur un autre, et les interférences pouvant exister entre deux ou plusieurs dialectes.

Bien d'autres problèmes seraient à analyser encore, et d'une manière plus approfondie. Nous allons nous contenter pour l'instant d'essayer une conclusion, compte tenu du fait que les termes de vocabulaire dont le sens diffère par rapport à nous sont expliqués à la fin du recueil. Si nous regardons l'ensemble (formes + orthographe + syntaxe + vocabulaire), nous constatons que nous avons affaire à une langue en évolution. Langue de la jurisprudence, elle présente un caractère très conservateur et ne semble pas toujours suivre les changements préconisés par l'Académie tout au long du XVII^e siècle. Nous apercevons néanmoins, en filigrane, d'imperceptibles changements, témoins les points sur les i, pas vraiment respectés, les accents, absents sur à ou où, mais présents pour transcrire le son [e], quelle que soit la position du e, ou encore la ponctuation. La syntaxe, elle aussi, conforme à celle de l'époque, peut offrir quelques formes plus "contemporaines". L'influence de la langue vivante se fait sentir, mais faiblement, masquée par la pesanteur et l'immobilisme d'un style administratif, réfractaire bien souvent aux changements et à l'évolution imposés à plus ou moins long terme par la langue parlée.